



ULIS

POLE
INCLUSIF
78

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- un dispositif implanté dans une école, un collège ou un lycée
- 12 élèves orientés par la MDPH
- une organisation du dispositif correspondant à une réponse cohérente aux besoins d'élèves en situation de handicap présentant des troubles : TFC, TFA, TFV, TSLA, TFM, TED
- des élèves qui sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire
- une classe de référence correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- des temps de regroupement dans le dispositif autant que de besoin

POURQUOI ?

- offrir aux élèves une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permettre la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS)
- favoriser l'accessibilité pédagogique et l'inclusion

COMMENT ?

- une responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement
- un co-pilotage IEN de circonscription/ chef d'établissement et IEN ASH
- un enseignant coordonnateur de dispositif
- un AESH collectif pour le dispositif
- un projet pédagogique individualisé (PPI) pour chaque élève
- un emploi du temps individualisé pour chaque élève
- des temps de regroupement et/ou de co-enseignement

MDPH	maison départementale pour les personnes handicapées
TFC	troubles des fonctions cognitives
TFA	troubles des fonctions auditives
TFV	troubles des fonctions visuelles
TED	troubles envahissants du développement
TSLA	troubles spécifiques du langage et des apprentissages